huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

huile hydraulique Numero d'article: 46161 UFI: H4U3-X47W-A00C-SXGY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Hydrauliques huile

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement DANGER
Contient: Base oil

Mentions de danger H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des

caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

huile hydraulique Numero d'article 46161



Page 2 / 13

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

2.3 **Autres dangers**

Dangers physico-chimiques Pas de dangers particuliers connus.

Dangers pour la santé Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. **Dangers pour l'environnement**

Autres dangers Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Substances

Non applicable

Mélanges

Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|--------------|---|
| 20 - < 50 | Base oil |
| | CAS: 72623-86-0, EINECS/ELINCS: 276-737-9, Reg-No.: 01-2119474878-16-XXXX |
| | GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 |
| 10 - < 20 | Huile minérale blanche (pétrole) |
| | CAS: 8042-47-5, EINECS/ELINCS: 232-455-8, Reg-No.: 01-2119487078-27-XXXX |
| | GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 |
| 10 - < 20 | 1-Decane, Huile minérale gradateur hydrotraitée |
| | CAS: 68649-11-6, EINECS/ELINCS: 500-228-5 |
| | GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304 - Acute Tox. 4: H332 |
| 0,1 - < 1 | Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène |
| | CAS: 68411-46-1, EINECS/ELINCS: 270-128-1, Reg-No.: 01-2119491299-23-XXXX |
| | GHS/CLP: Repr. 2: H361f |
| 0,1 - < 0,25 | 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol |
| | CAS: 1218787-32-6, EINECS/ELINCS: 620-540-6, Reg-No.: 01-2119510877-33-XXXX |
| | GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1C: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, Facteur M (toxicité aiguë): 10 |

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

Description des premiers secours

Indications générales En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 3 / 13

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Hydrocarbures non brûlés.

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit. Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

Le produit est combustible.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 4 / 13

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

DNEL

| Substance | | |
|---|--|--|
| Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5 | | |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 220 mg/kg bw/day | | |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 160 mg/m³ | | |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 40 mg/kg bw/day | | |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 93 mg/kg bw/day | | |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 35 mg/m³ | | |
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 | | |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.3 mg/kg bw/day | | |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2.112 mg/m³ | | |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0.214 mg/kg bw/day | | |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.214 mg/kg bw/day | | |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0.745 mg/m³ | | |
| Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1 | | |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,44 mg/kg bw/d (AF= 200) | | |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,31 mg/m³ (AF= 50) | | |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,05 mg/kg bw/d (AF= 400) | | |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,22 mg/kg bw/d (AF= 400) | | |
| Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,08 mg/m³ (AF= 100) | | |

PNEC

| Substance | | |
|---|--|--|
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 | | |
| Ingestion (alimentaire), 2 mg/kg food | | |
| Sol, 5 mg/kg soil dw | | |
| Sédiment (Eau de mer), 0.169 mg/kg sediment dw | | |
| Sédiment (Eau douce), 1.692 mg/kg sediment dw | | |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1500 µg/L | | |
| Eau de mer, 0.021 μg/L | | |
| Eau douce, 0.214 μg/L | | |
| Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1 | | |
| Ingestion (alimentaire), 833 μg/kg food | | |
| Sol, 17.6 mg/kg soil dw | | |
| Sédiment (Eau de mer), 44.6 μg/kg sediment dw | | |
| Sédiment (Eau douce), 446 μg/kg sediment dw | | |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L | | |
| Eau de mer, 3.38 μg/L | | |
| Eau douce, 33.8 μg/L | | |

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0 Page 5 / 13

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations

sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux S'il y a risque d'éclaboussure:

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,4 mm: Néoprène, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

> 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle Vêtement de protection léger.

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance

aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit.

Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)

Risques thermiques Aucur

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air,

l'eau et le sol.

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 6 / 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueliquideFormeliquideCouleurvert

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH Non applicable
Valeur du pH [1%] Non applicable

Point d'ébullition [°C] Pas d'information disponible.

Point d'éclair [°C] > 150

Inflammabilité (solide, gaz) [°C] Pas d'information disponible.

Limite inférieure d'explosion Non applicable
Limite supérieure d'explosion Non applicable

Propriétés comburantes Non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

Pas d'information disponible.

Densité [g/cm³]0,83 (20 °C / 68,0 °F)Densité relativeNon déterminé

Densité de versement [kg/m³] Non applicable
Solubilité dans l'eau non miscible

Solubilité autres solvants

Pas d'information disponible.

Coefficient de partage [n
Pas d'information disponible.

octanol/l'eau]

Viscosité cinématique 19 mm²/s (40°C)

Densité de vapeur relativePas d'information disponible.Vitesse d'évaporationPas d'information disponible.Point de fusion [°C]Pas d'information disponible.Température d'auto-inflammationPas d'information disponible.Temp. de décomposition [°C]Pas d'information disponible.Caractéristiques des particulesPas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 7 / 13

10.5 Matières incompatibles

Acides Agent d'oxydation Composés fortement basiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0 Page 8 / 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Toxicité orale aiguë

Produit

oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5

LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw (OECD 401)

Base oil, CAS: 72623-86-0

LD50, oral, rat, > 2001 mg/kg

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6

LD50, oral, rat, 1500 mg/kg bw (OECD 425)

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

LD50, oral, rat, >5000 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë

Produit

dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5

LD50, dermique, lapin, >2000 mg/kg bw (OECD 402)

Base oil, CAS: 72623-86-0

LD50, dermique, lapin, > 2001 mg/kg

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

LD50, dermique, rat, >2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit

ATE-mix, inhalatoire (brouillard), 6,76 mg/l

Substance

Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5

LC50, inhalatoire, rat, >5 mg/l air (OECD 403)

Base oil, CAS: 72623-86-0

LC50, inhalatoire, rat, > 5,53 mg/l/4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 9 / 13

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6

NOAEL, oral, Chien, 13 mg/kg bw/day

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

- Développement

Substance

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1

NOAEL, parenteral, 75 mg/kg bw/d, OECD 422

Cancérogénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration En raison des informnations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

D'après les données d'essais

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant

les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système

endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| Substance | | |
|---|--|--|
| Huile minérale blanche (pétrole), CAS: 8042-47-5 | | |
| LL50, (48h), Daphnia magna, >100 mg/l (OECD 202) | | |
| LL50, (96h), Leuciscus idus, >1000 mg/l (OECD 203) | | |
| NOEL, (21d), Daphnia magna, >10 mg/l (OECD 211) | | |
| NOEL, (28d), Oncorhynchus mykiss, >1000 mg/l | | |
| LOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, >100 mg/l (OECD 201) | | |
| 2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol, CAS: 1218787-32-6 | | |
| LC50, (24h), Danio rerio, >0.29 mg/L (OECD 203) | | |
| EC50, (24h), Daphnia magna, 0.21 mg/L (OECD 202) | | |
| EC10, (72h), Daphnia magna, 34.1 μg/L (OECD 201) | | |
| EC10, (21d), Daphnia magna, 10.7 μg/L (OECD 211) | | |
| Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène, CAS: 68411-46-1 | | |
| LC50, (96h), poisson, 100 mg/L | | |
| EC50, (72h), Invertebrates, 100 mg/L | | |
| EC50, (48h), Invertebrates, 51 mg/L | | |
| EL10, (21d), Invertebrates, 1.69 mg/L | | |

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 10 / 13

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

Non déterminé

Biodégradabilité

Le produit est difficilement soluble dans l'eau. Bonne élimination du produit présent dans l'eau

par des procédés abiotiques, comme par exemple la séparation mécanique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Eliminer comme déchet dangereux.

La directive 2011/65/CE (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances

dangereuses est respectée.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150102 150104

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par

de tels résidus

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0 Page 11 / 13

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 12 / 13

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

(FR):

- Observer les restrictions d'emploi Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- VOC (2010/75/CE) 0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

huile hydraulique Numero d'article 46161



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 19.01.2023, Révision 19.01.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0 Page 13 / 13

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score LC50 = Lethal concentration, 50% LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Asp. Tox. 1: H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (D'après les données d'essais)

Positions modifiées

SECTION 3 ajouté: Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

SECTION 3 ajouté: Huile minérale blanche (pétrole)

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.